

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de services de mise en place d'un système de pilotage énergétique dit DATAPOL au Centre Aquatique Le Grand 9 à Saint Philbert de Grand Lieu.

L'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique fixe à 40 000 euros HT le seuil de dispense de mise en concurrence pour l'ensemble des acheteurs soumis au code. Pour les achats d'un montant inférieur à ce seuil, les acheteurs peuvent ainsi passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les fluides représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement du Grand 9. La mise en place du système DATAPOL doit permettre de créer une plateforme centralisée via un logiciel regroupant toutes les données techniques et opérationnelles du centre aquatique le Grand 9, et rendre possible :

- La supervision en temps réels du fonctionnement des installations
- Améliorer la maintenance préventive
- Optimiser la consommation d'eau, d'énergie et de produits chimiques
- Fournir des indicateurs de performance (tableau de bord)

La proposition intègre la première année un accompagnement « Energy Manager » avec des spécialistes qui suivront et formeront les agents à la lecture des données collectées et à la mise en place des réglages à faire pour optimiser l'installation.

Il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise **ECOTROPY** – 40 Rue de la Tour d'Auvergne – 44200 Nantes, pour un montant de **23 300,00 € HT**, soit **27 960,00 € TTC**.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2122-8 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché de service de mise en place d'un système de pilotage énergétique dit DATAPOL au Centre Aquatique Le Grand 9 de Saint Philbert de Grand Lieu, à l'entreprise **ECOTROPY** – 40 Rue de la Tour d'Auvergne – 44200 Nantes, pour un montant de **23 300,00 € HT**, soit **27 960,00 € TTC**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE207-P071125

Publié sur le site internet le : 12/11/25

Fait à La Chevrolière, le 7 novembre 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par Johann BOBLIN
Date de signature : 07/11/2025
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté